

***PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL SYNDICAL DU 20 FÉVRIER 2024 À 18H30***

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents ou représentés : 14

Pouvoirs : 4 Votants : 14 Suffrages exprimés : 18

L'An deux mille vingt-quatre, **le 20 février à 18 heures 30**, le Conseil syndical, légalement convoqué le 14 février 2024, s'est réuni, au siège du syndicat à Bléré, sous la présidence de **M. Jacques PAOLETTI, Président.**

La séance a été publique.

Communauté de communes Autour de Chenonceaux - Bléré Val de Cher : M. LionelCHANTELOUP ; Mme Fanny HERMANGE ; Mme Annie BÉCHON ; M. Jean-Claude OMONT ; M. Laurent DEPRICK

Absents excusés : M. Laurent NEVEU ; Mme Michèle PRIEUR

Communauté de communes Touraine Est Vallées : M. Janick ALARY ; M. Marc MIOT suppléant de M. Francis BOUTIN

Absents excusés : M. Philippe DOUADY

Tours Métropole Val de Loire : M. Christophe BOULANGER ; M. Frédéric DAGORET ; Mme Maria LÉPINE ; Mme Nathalie SAVATON ; M. Philippe CLÉMOT

Absents excusés : M. Gilles DESCROIX donne pouvoir à Mme Nathalie SAVATON ; Jean-Claude DROUET ; M. Christophe LOYAU-TULASNE donne pouvoir à Mme Maria LÉPINE ; Mme Patricia SUARD ; Mme Dominique BOULOZ

Communauté de Communes Val de Cher Controis : M. Jean-Paul BERTRAND ; M. Jean-François MARINIER ; M. Jacques PAOLETTI ; M. Jean-Louis PÉTRUS ; M. Julien VERRIER

Absents excusés : M. Daniel CHARLUTEAU donne pouvoir à M. Julien VERRIER ; M. Lionel MORIN ; M. Jean-Jacques RABIER donne pouvoir à M. Jean-Louis PÉTRUS ; M. Michel HERMELIN ; M. François LANTIGNY

Secrétaire de séance : M. Jean-François MARINIER

Ordre du jour

0.	Désignation d'un(e) secrétaire de séance	2
1.	Vote du procès-verbal de la séance précédente	2
2.	Décisions du Président.....	2
3.	Décisions du Bureau.....	2
4.	Délibération n° 2024-001 – Rapport d'orientations budgétaires 2024.....	3
5.	Questions diverses	5

0. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

M. Jean-François MARINIER est désigné secrétaire de séance.

1. Vote du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président rappelle les différents points à l'ordre du jour de la réunion du Conseil syndical du 23 janvier 2024 dont le compte rendu a été validé préalablement par M. Lionel CHANTELOUP, secrétaire de séance.

2. Décisions du Président

M. PAOLETTI expose les décisions prises depuis le dernier Comité syndical :

OBJET	N° DÉCISION	DATE	Synthèse
M. JONCQUEL - Autorisation prise d'eau - BALLAN-MIRE	2024-001	01/02/2024	

3. Décisions du Bureau

M. PAOLETTI expose les décisions prises depuis le dernier Comité syndical :

OBJET	N° DÉCISION	DATE	Synthèse
AOT Aventure Canoë - étendue AOT	2024-B001	23/01/2024	Modification de l'arrêté pour préciser l'évolution, sans modification du montant de la redevance annuelle
Conventions d'occupation pour trois maisons éclusières - Autorisation de signer les conventions	2024-B002	23/01/2024	Conventions d'occupation à régulariser pour trois maisons éclusières : Larçay partie ouest, Nitray parties ouest et est

Occupation du Domaine Public Fluvial – AOT - Kayak Family - Ponton pour l'accostage des canoës-kayaks - CHISSEAUX	2024-B003	31/01/2024	AOT pour installer un ponton (8 m linéaire) pour l'accostage des canoës-kayaks et faciliter la montée et descente dans le canoë. En aval du pont de CHISSEAUX. Avis défavorable de la commune vis-à-vis du non-respect des règles de sécurité. Autorisation refusée
Kayak Family - Ponton pour l'accostage des canoës-kayaks - CHISSEAUX - Indemnisation pour occupation sans titre	2024-B004	31/01/2024	Paiement d'une redevance pour occupation sans titre d'un emplacement sur le domaine public fluvial
Occupation du Domaine Public Fluvial – AOT - M. WOOTTON - Bateau Le Nymphéa - ATHEE-SUR-CHER	2024-B005	31/01/2024	Régularisation de l'AOT de M. WOOTTON pour son bateau le NYMPHEA Emplacement proposé ne respecte pas le règlement particulier de police de la navigation d'Indre-et-Loire Autorisation refusée
M. WOOTTON - Bateau Le Nymphéa - ATHEE-SUR-CHER - Indemnisation pour occupation sans titre	2024-B006	31/01/2024	Paiement d'une redevance pour occupation sans titre d'un emplacement sur le domaine public fluvial
LA BELANDRE – Guinguette chic - CHISSEAUX - Indemnisation pour occupation sans titre	2024-B007	31/01/2024	Paiement d'une redevance pour occupation sans titre d'un emplacement sur le domaine public fluvial
M. MEUSNIER – Bateau - CHISSEAUX - Indemnisation pour occupation sans titre	2024-B008	31/01/2024	Paiement d'une redevance pour occupation sans titre d'un emplacement sur le domaine public fluvial
Occupation du Domaine Public Fluvial – AOT - M. MEUSNIER – Bateau - CHISSEAUX	2024-B009	20/02/2024	AOT pour M. MEUSNIER (1ère demande) : installation d'un ponton et d'un bateau Le ponton et le bateau ont fait l'objet d'une indemnité pour occupation sans titre pour les années 2022 et 2023 Demande de précisions quant au mode d'ancrage

4. Délibération n° 2024-001 – Rapport d'orientations budgétaires 2024

La loi NOTRE – Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 a créé le Rapport d'Orientation Budgétaire. Il constitue désormais la base à partir de laquelle se tient le Débat sur les Orientations budgétaires.

Ce document est une étape obligatoire.

La loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018, d'application immédiate, rappelle nos obligations en matière d'orientations budgétaires.

Le débat permet à l'Assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif.
- D'être informée sur la situation financière du NEC (y compris la dette).
- De débattre de la stratégie financière et d'échanger sur les évolutions des dépenses.
- De présenter les objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et en matière de besoin de financement.

Les modalités pratiques :

- Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif. Il ne peut pas avoir lieu lors de la même séance que l'examen du Budget.
- Le Rapport sur les Orientations Budgétaires fait l'objet d'un débat. Une délibération du Conseil prend acte que le débat s'est déroulé.

- Enfin, le rapport sur les orientations budgétaires est désormais transmis aux membres du NEC pour information.

M. PAOLETTI indique que le syndicat a des moyens qui sont proportionnés à nos ambitions. Le NEC présente une bonne situation financière, parce qu'il a porté de gros projets de développement comme Saint-Aignan en 2022. L'année 2023 est une respiration. L'année 2024 sera très chargée en termes d'investissements.

M. BOULANGER présente le ROB.

VOIR LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) JOINT EN ANNEXE.

Le programme du Contrat territorial rythme l'activité du NEC, qui va continuer à porter des études sur les affluents et les zones humides. Les services sont remerciés pour le travail réalisé.

La capacité d'autofinancement est en augmentation. Elle est de 369 388€. L'excédent brut augmente également de manière significative.

Les dépenses de fonctionnement ont plutôt baissé en 2023, les recettes ont quant à elle augmenté. Cela est essentiellement dû au décalage entre les dépenses et le subventionnement et le remboursement de nos partenaires. C'est également lié au fait qu'il y a eu des absences et aux décalages entre les réembauches et aux absences.

M. PAOLETTI ajoute que la baisse des dépenses s'expliquent également par le fait qu'un certain nombre d'opérations ont été internalisées, certains travaux sont réalisés en régie. Cela permet de valoriser le travail des agents et de responsabiliser les équipes.

En raison des décalages des versements des participations des membres du NEC et des durées de versement des subventions par les financeurs, le syndicat doit pallier les éventuels manques de crédits en début d'année par l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

M. BOULANGER indique que les charges de personnel ont malgré tout augmenté. Le NEC a profité du remplacement de Virginie SAUTER pour recruter un ETP supplémentaire, poste également financé à 80% dans le cadre du contrat territorial.

Le syndicat n'a pas eu recours à l'emprunt en 2023. Le volet investissement était important et donc on se retrouve, du point de vue des investissements, avec une chute significative.

Le résultat de fonctionnement 2022 était à hauteur de 258 000€ et il est en augmentation en 2023, soit de 574 000€.

En 2024, les effectifs sont de 12,75 ETP pour 15 agents. L'équipe est constituée de :

- Direction : 1 titulaire (cat. A)
- Pôle GEMA : 1 titulaire à 0,5 ETP et 2 contractuels en CDD sur emploi permanent (cat. B)
- Pôle DPF : 1 contractuel (cat. B), 3 contractuels (cat. C) et 5 titulaires dont 1 en disponibilité et 1 mis à disposition à la communauté de communes Bléré Val de Cher - Autour de Chenonceaux (CCBVC)
- Pôle administratif : 1 titulaire (cat. C) et 1 agent mis à disposition par la CCBVC

Pour 2024, l'augmentation des dépenses de personnel intégrera en année pleine les mesures gouvernementales de revalorisation des grilles de catégories B et C, et de revalorisation du point

d'indice en juillet 2023. Elle intégrera également l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires et l'augmentation des cotisations patronales au 1er janvier 2024.

Il faut absolument travailler sur la question du Document Unique d'évaluation des risques professionnels. Le personnel a été doté d'équipements de protection individuelle.

Mme HERMANGE demande si le syndicat cotise au Centre de gestion.

M. BOULANGER répond qu'une convention d'accompagnement a été signée la semaine dernière pour l'appui à la rédaction du document unique.

M. MIOT rappelle qu'il avait évoqué la possibilité de faire l'acquisition d'un treuil électrique pour remonter le chariot. Le risque lié au port des aiguilles en bois est important. Ce point va être travaillé par l'équipe.

Il faudra prévoir une enveloppe pour permettre le remplacement ou la mise en place de lignes de vie. Romain DESPORT assistant de prévention et David MONTES responsable de l'équipe technique, ont rencontré des entreprises.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux participations des 4 membres du syndicat pour 880 K€, aux subventions pour la mise en œuvre du Contrat pour 160 K€, aux recettes liées aux AOT.

La section d'investissement sera mobilisée en 2024 pour :

- le Contrat territorial : études et travaux 1 480 K€*
- DPF : environ 350 K€ dont 110 K€ pour la rénovation des maisons éclusières*

Les recettes d'investissement relatives au domaine public fluvial (DPF) s'élèvent à environ 100 000 € et se répartissent de manière peu homogène et non proportionnelles aux montants des dépenses par opération.

Les différents programmes d'investissements seront financés par :

- L'épargne nette dont dispose le Syndicat, environ 110 000 €.*
- Les subventions au titre des investissements sur le DPF, environ 100 000 €.*
- Les subventions des partenaires financiers du contrat territorial, environ 1 190 000 €.*
- Le FCTVA : environ 230 000 € au titre de l'année 2023.*

Le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- PREND ACTE du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024.***

5. Questions diverses

- Opérations du contrat territorial - Point d'informations

Zones humides :

Mme MOSNIER indique que le comité de pilotage de lancement de l'étude d'inventaire et de caractérisation a eu lieu le 8 février. Des élus de chaque intercommunalité étaient présents ainsi que des représentants de la profession agricole.

M. PAOLETTI ajoute que l'idée est de faire en sorte que les zones humides soient vues comme un atout et non pas comme une contrainte pour le territoire. Il est important que l'on puisse réunir les élus autour de ce sujet.

Mme MOSNIER rappelle que le syndicat n'avait pas demandé à tous les agriculteurs d'assister au COPIL de lancement. Il va y avoir d'autres réunions locales. La profession agricole doit bien être associée. L'agriculture peut avoir un impact positif sur les zones humides.

- Stratégie de revalorisation des maisons éclusières - Actualités

Le forum de lancement de la démarche est prévu le 20 mars prochain à Civray.

Les services ont eu une réunion avec les services de l'État, la sous-préfète de Romorantin et le sous-préfet de Loches, qui ont confirmé leur attachement à ce que le syndicat continue ce travail, cette réflexion pour la mettre en œuvre.

L'examen de l'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 20H01.

Le Président,
Jacques PAOLETTI



Le secrétaire de séance,
Jean-François MARINIER